

2020/09/13

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 septembre 2020 - Délibération n° 2020/09/13

Objet : RAPPORT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CONTRAT D'AFFERMAGE) POUR L'EXPLOITATION DU CINEMA « CLAUDE MILLER » A BOURGANEUF POUR L'ANNEE 2019

L'an deux mille vingt, le 15 septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 08 septembre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUME Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – HAMONEAU Nicolas – DUGAY Jean-Pierre – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : VELLEINE-DEMAY Corinne – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – CLOCHON Bruno – BERTELOOT Dominique – RABETEAU Raymond – POITOU-LE BIHAN Delphine – CANFORA Carmine – BORDES Gilbert – TROUSSET Patrick – DUGUET Pierre.

Pouvoirs :

1. Mme VELLEINE-DEMAY Corinne donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. FINI Alain.
3. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE Alain.
4. M. BOSLE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
5. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
6. M. CANFORA Carmine donne pouvoir à M. NOURRISEAU Pierre-Marie.
7. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances :

M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno – M. HAMONEAU Nicolas remplace M. BERTELOOT Dominique – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. BUSSIERE Jean-Claude.

En exercice	Présents	Votants			
64	51	58			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
58	-	-	-	-	-

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-12-27-003 en date du 27 décembre 2018, portant statut de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2018/12/25 du Conseil en date du 18 décembre 2018, attribuant la Délégation de Service Public (DSP), en la forme simplifiée (article L.1411-12-c du Code Général des Collectivités Territoriales), relative à la gestion et à l'exploitation du cinéma « Claude Miller » à Bourgneuf, à M. Ahmed BENNAAMANE (entreprise individuelle), sous forme de contrat d'affermage, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une période de 48 mois.

Vu le contenu du contrat d'affermage signé le 20 décembre 2018 avec M. Ahmed BENNAAMANE, notamment l'article 11 relatif au contrôle de la délégation selon lequel le délégataire fourni au délégant, trois mois après la fin de chaque exercice, un rapport de fonctionnement du cinéma.

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le rapport de la délégation de service public est présenté au Conseil communautaire, qui en prend acte.

Le Président indique que M. BENNAAMANE a remis à la Communauté de communes un rapport sur la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du cinéma « Claude Miller » de Bourgneuf pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Le rapport du délégataire sur cette période, annexé à la présente délibération, a été adressé aux Conseillers communautaires pour examen.

Il comprend des données techniques et financières et relatives à la qualité du service.

Après examen de celui-ci, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport du délégataire pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

→ Prend acte du rapport d'activité annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

